



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

L'AMF peut-elle me conseiller sur l'opportunité d'un placement ou le sérieux d'une société ?

[Imprimer](#)

Non, l'AMF n'a pas vocation à se prononcer sur la fiabilité ou le sérieux d'une société, ni sur l'opportunité d'un investissement. L'AMF peut uniquement vous indiquer si la société est autorisée à exercer une activité régulée sur le territoire français.

Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris
Cedex 02